

DÉCISION DU MAIRE

Décision N° 74-2022	DIRECTION GENERALE DES SERVICES <u>Assurances</u> <i>Indemnité d'assurance et sortie d'actif de tablettes volées à la maison de l'enfance</i>
------------------------	--

Le Maire,

VU le Code de la commande publique;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant notamment au Maire de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros;

VU l'inscription faite au budget principal de la ville;

CONSIDERANT le vol de tablettes à la Maison de l'enfance et l'indemnisation de l'assureur à hauteur de 308.80€.

Prend la décision suivante :

Article 1. **ACCEPTE** l'indemnité de l'assureur MAIF pour un montant de 308.80€.

Article 2. **PRECISE** que :

- le bien figure à l'actif de la Commune sous le numéro 21IM000107 année 2021,
- sa valeur d'origine est de 950.40 €,
- le bien n'est pas amorti à ce jour.

Article 3. **CHARGE** le service 'Finances', le pôle « Enfance et Action Educative », Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 4. **PRECISE** que la communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 11/07/2022

Par délégation du Conseil municipal,

Xavier Bonnet

Maire



Décision envoyée à la Préfecture

le 15/07/2022

et affichée le 15/07/2022

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ASSURANCES_Indemnité d'assurance et sortie d'actif de tablettes volées à maison de l'enfance

Date de transmission de l'acte : 15/07/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 15/07/2022

Numéro de l'acte : DEC_74_2022 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400434-20220711-DEC_74_2022-BF

Date de décision : 11/07/2022

Acte transmis par : Angelina LEROUX

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.8. Autres